

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 512 Vœu relatif à l'accès aux toilettes.

Rattaché à la DDCT 173 – Communication de la Maire de Paris sur l'égalité femmes hommes et les droits des femmes à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le plan local des toilettes publiques mis en œuvre par la Ville, qui a permis le déploiement d'environ 400 sanisettes sur l'espace public, dont 159 sanisettes ouvertes 24h/24 déterminées selon des critères de fréquentation, de public, mais aussi d'accessibilité pour les personnes sans domicile fixe la nuit ;

Considérant les 290 toilettes ouvertes en journée dans les espaces verts municipaux ;

Considérant les expérimentations variées qui sont en cours pour répondre au mieux aux besoins de tou.te.s en matière de toilettes tout en tenant compte des sujétions liées à l'espace public ;

Considérant l'expérimentation des urinoirs ;

Considérant aussi l'installation prochaine de deux sanitaires escamotables dans des lieux à forte fréquentation nocturne et festive (Place de la République et place des Abbesses), intégrant une cabine spécifique pour les femmes ;

Considérant le projet en cours pour développer un nouveau type d'urinoir spécifiquement pensé pour les femmes dans le cadre d'un atelier avec les étudiants de design de l'École Boule ;

Considérant l'accompagnement d'initiatives privées d'offre de sanitaires mobiles (bus proposant toilettes et services) ;

Considérant la diversité commerciale exceptionnelle de Paris et 14.000 cafés et restaurants ;

Considérant que ces commerces participent de l'accessibilité de tou.te.s à des toilettes ;

Considérant la démarche de prise en compte du genre dans l'espace public engagée par la Ville de Paris depuis 2015 ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris poursuive ses efforts quant au maillage du territoire en toilettes publiques ;
- Que la Ville de Paris engage un travail partenarial avec les principaux représentants professionnels des cafés et restaurants parisiens afin de faciliter un accès gratuit de leurs toilettes à tou.te.s les usager.e.s dans des conditions à définir avec eux ;
- Que la Ville de Paris poursuive sa réflexion sur les possibilités d'évolution en matière d'équipement des toilettes publiques pour tou.te.s, notamment quant aux emplacements des tables à langer et des distributeurs de produits qui peuvent le cas échéant y être présents.